

CONCLUSIONS
de la seizième session du SCCR

établies par le Président

Protection des interprétations et exécutions audiovisuelles

Il sera rendu compte à l'Assemblée générale du résultat des délibérations tenues lors de la seizième session du SCCR.

Les délégations qui ont pris la parole ont exprimé la volonté de poursuivre les discussions quant au fond pour trouver un moyen de faire progresser les travaux. Certaines délégations ont souligné qu'il importe de trouver un moyen de régler les questions de fond en suspens.

Le Secrétariat a été prié d'établir un document factuel récapitulant les résultats des activités organisées conformément à la demande de l'Assemblée générale, ainsi qu'un inventaire des positions prises par les membres du SCCR.

Le Secrétariat continuera d'organiser des séminaires aux niveaux régional et national et a été prié d'organiser une réunion d'information dans le cadre de la prochaine session du SCCR.

La question restera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du SCCR.

Exceptions et limitations

Le Brésil, le Chili, le Nicaragua et l'Uruguay ont présenté une proposition qui développait celle de la délégation du Chili (SCCR/13/5). Nombre des délégations qui se sont exprimées ont appuyé cette proposition, entièrement ou en partie. D'autres ont exprimé leur soutien ou leur opposition à certains éléments du document SCCR/13/5. Plusieurs délégations ont demandé un délai supplémentaire pour étudier la nouvelle proposition. Plusieurs ont souligné la nécessité d'une action rapide pour améliorer l'accès des déficients visuels aux œuvres protégées.

Le Secrétariat a été prié d'effectuer, en sus des rapports d'étude existants, une étude sur les exceptions et limitations en faveur des activités éducatives, y compris l'enseignement à distance et son aspect transfrontières.

Le Secrétariat a été prié d'organiser, dans le cadre de la prochaine session du SCCR, une séance d'information sur les études existantes et à venir.

Le comité examinera un programme de travail plus détaillé sur ce point à sa prochaine session, y compris l'organisation de séminaires aux niveaux régional et national.

La question restera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du SCCR.

Protection des organismes de radiodiffusion

Les délégations qui ont pris la parole ont exprimé leur soutien à la poursuite des travaux sur ce point conformément au mandat de l'Assemblée générale et de nombreuses délégations ont manifesté leur intérêt pour la conclusion d'un traité.

Le président rédigera, sur la base du mandat confié par l'Assemblée générale, un document officieux dans lequel il donnera son analyse des principales positions et divergences et qui sera examiné lors de la prochaine session du SCCR.

La question restera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du SCCR.

Travaux futurs du comité

De nombreuses délégations ont exprimé la volonté d'examiner en premier lieu les questions en suspens et d'accélérer les travaux à leur égard. Plusieurs délégations ont proposé d'autres points à examiner dans le cadre de travaux futurs. De nombreuses délégations ont exprimé le souhait d'obtenir des éclaircissements supplémentaires sur cette proposition avant de prendre une décision. D'autres délégations ont proposé que le SCCR donne la priorité aux limitations et exceptions. Plusieurs délégations ont déclaré souhaiter que les points soient traités de manière équilibrée et que le comité ne soit pas confronté à une surcharge de travail.

L'examen des travaux futurs et du programme de travail du comité se poursuivra lors de la prochaine session du SCCR, sur la base des résultats des délibérations de la présente session.

Prochaine session du SCCR

La prochaine session du SCCR se tiendra du 3 au 7 novembre 2008.